

Saison 2022-2023 PV de la Réunion du COMITE DIRECTEUR spécial trésorerie du Mercredi 17 mai 2023

<u>Présents</u>: JM BARLOG, J.P. BLANPAIN, D BOS, P CALCOEN, A. CARINCOTTE, JL CARINCOTTE, I COPPENS, J. DENEUX, R. FOURNIER, F HAZEBROUCK, C LELEU, T MAISONNAVE, D PENIN, J.P. PIHET, P ROBILLART, P ROMERO.

Excusés: B. DANNEL, M. KWASEBART, M ROBILLART, G TURPIN, A VERRON

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean Louis CARINCOTTE, ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Il rappelle que cette réunion est consacrée essentiellement à la trésorerie.

Trésorerie – Annie CARINCOTTE –

Annie CARINCOTTE présente les comptes de la saison 2022/2023.

Tout d'abord elle détaille les produits pour un montant de 888 177€, puis les charges à hauteur de 755 139 € soit un résultat de 130 037 €.

Elle présente ensuite le prévisionnel 2023/2024 qui a été établi en tenant compte d'une diminution sensible des licences et se porte à un montant de 866 349 €.

Annie CARINCOTTE détaille ensuite les montants affectés aux différentes pour un total de 95 900 €.

Jacques DENEUX précise que ce budget est fait avec des rentrées constantes pour le Pas de Calais.

Patrice ROMERO pense que la ligne charge « honoraires » devra être revue car trop importante à son goût.

Annie CARINCOTTE détaille ensuite les différentes parts sur les licences en précisant bien que les augmentations annoncées ne sont absolument pas du fait du Pas de Calais mais principalement des augmentations de la FFBB. Ce point sera reprécisé lors de l'AG. Les dispositions financières présentées reprennent d'ailleurs ces augmentations.

Le vote des budgets présentés est demandé :

Le compte de résultat 2022/2023 réalisé : Approuvé à l'unanimité

Le budget 2023/2024 : Approuvé à l'unanimité

Les dispositions financières : Approuvées à l'unanimité

Jean Louis CARINCOTTE remercie Annie et Jacques pour le travail effectué.

Les statuts

Catherine LELEU revient sur l'obligation de modification des statuts exigée par la FFBB et présente les dernières modifications apportées par Frédéric HAZEBROUCK et Patrice ROMERO. Ces statuts seront validés en AG Extraordinaire qui précédera l'AG Ordinaire le 17 juin prochain. Ils seront envoyés aux clubs dès la semaine prochaine. Elle sollicite la validation de ces statuts modifiés par le comité.

Ces statuts sont validés à l'unanimité.

Les règlements Généraux du comité 62

Jean louis CARINCOTTE aborde le travail effectué depuis quelques semaines pour revoir de façon complète, les règlements du comité du Pas de Calais. Il remercie au passage les personnes qui se sont impliquées dans cette démarche. Il propose le vote de ces règlements : Contre : 0 Abstention : 2

Commission sportive jeunes – Didier BOS-U17 MASCULIN ELITE

Poule B

Rencontre N°12100 du 20/05/23 BC ST POLOIS / BC DOUVRIN 1'équipe de BC ST POLOIS n'a pas reçu 1'équipe de BC DOUVRIN

L'équipe de BC ST POLOIS perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 150€ à la charge de BC ST POLOIS

U17 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Rencontre N°12267 du 27/05/23 AAE EVIN MALMAISON / ASOB CARVINOIS 1'équipe de ASOB CARVINOIS ne s'est pas déplacée à AAE EVIN MALMAISON

L'équipe de ASOB CARVINOIS perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 50€ à la charge de ASOB CARVINOIS

Poule B

Rencontre N°12315 du 20/05/23 SC AUBINOIS / LONGUENESSE BC 2 1'équipe de LONGUENESSE BC 2 ne s'est pas déplacée à SC AUBINOIS

L'équipe de LONGUENESSE BC 2 perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 150€ à la charge de LONGUENESSE BC 2

Poule C

Rencontre N°12309 du 27/05/23 A.DRAPEAU LE PORTEL 2 / BC MARCK 1'équipe de BC MARCK ne s'est pas déplacée à A.DRAPEAU LE PORTEL 2

L'équipe de BC MARCK perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 50€ à la charge de BC MARCK

U15 MASCULIN EXCELLENCE

Poule B

Rencontre N°12688 du 13/05/23 SC AUBINOIS / RC LENS 1'équipe de RC LENS ne s'est pas déplacée à SC AUBINOIS

L'équipe de RC LENS perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 40€ à la charge de RC LENS

U13 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Rencontre N°13726 du 13/05/23 RC ARRAS / ETOILE OIGNIES 1'équipe de RC ARRAS n'a pas reçu l'équipe de ETOILE OIGNIES

L'équipe de RC ARRAS perd la rencontre par forfait, 3éme notification et forfait Général

Pénalité financière de 90€ à la charge de RC ARRAS

Poule D

Rencontre N°13690 du 15/04/23 AS PETIT COURGAIN 2 / APB GUINES 1'équipe de APB GUINES ne s'est pas déplacée à AS PETIT COURGAIN 2

L'équipe de APB GUINES perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 30€ à la charge de APB GUINES

U11 MASCULIN

Poule TITRE

Rencontre N°13794 du 21/05/23 ABC DOURGES / SOM BOULOGNE, participation du joueur AIT BAHA. A de l'équipe de ABC DOURGES qui n'est pas surclassée à la date de la rencontre.

L'équipe de ABC DOURGES perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 20€ à la charge de ABC DOURGES

U15 FEMININ PROMOTION

Poule B

Rencontre N°13044 du 13/05/23 BC BLENDECQUES St OMER / BC AIX NOULETTE 1'équipe de BC AIX NOULETTE ne s'est pas déplacée à BC BLENDECQUES St OMER

L'équipe de BC AIX NOULETTE perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 120€ à la charge de BC AIX NOULETTE

U13 FEMININ EXCELLENCE

Poule A

Rencontre N°13222 du 13/05/23 BC St NICOLAS / BC MERICOURT 1'équipe de BC MERICOURT ne s'est pas déplacée à BC St NICOLAS

L'équipe de BC MERICOURT perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 90€ à la charge de BC MERICOURT

U13 FEMININ PROMOTION

Poule A

Rencontre $N^{\circ}13285$ du 13/05/23 US ARRAS OUEST / BC HULLUCH l'équipe de BC HULLUCH ne s'est pas déplacée à

US ARRAS OUEST

L'équipe de BC HULLUCH perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 90€ à la charge de BC HULLUCH

Ouestions diverses

L'organisation de l'AG est abordée. Jean Louis CARINCOTTE soulève le problème récurent des clubs qui quittent l'assemblée bien avant la fin de celle-ci.

La Sportive pense qu'il faudrait peut-être modifier l'ordre du jour et passer leur commission en fin d'AG. Cette suggestion est retenue par les membres du comité. Il est également évoqué la possibilité d'imposer une double signature (en début et en fin d'AG) qui validera effectivement la présence du club à l'AG. Cette solution sera appliquée dès cette saison, les clubs seront avisés avec l'envoi de la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Louis CARINCOTTE/ remercie chacun pour son attention et sa participation.

La séance se termine à 20h50

Catherine LELEU Secrétaire Générale C62

Jean-Louis CARINCOTTE Président C62